

# PREFECTURE DES PYRENEES-ATLANTIQUES

## VIGILANCE METEO JAUNE A SURVEILLER

### VENTS VIOLENTS

#### Destinataires :

**Institutionnels :** COZ – SP Bayonne – SP Oloron – DD-ARS – CODIS – Conseil Départemental – DGAPID – DDPP – DDCS – DDSP – DSDEN - CORG – DDTM – DDTM opérationnel – Météo France – Base hélico – EPSA – Altiservice – SAMU Pau – SAMU Bayonne – Conseil Régional Aquitaine – Communauté d'agglomération Pays Basque – Toutes les communes du département

**Opérateurs :** ASF – ENEDIS – Orange – La Poste – GRDF – Ports - EFS – Réseau sport 64 - SNCF

**Presse :** AFP – France 3 – France Bleu Béarn – France Bleu Bayonne – Pyrénées presse – Sud-Ouest – Sud Radio - RFM

**Date :** 28 janvier 2019

**Heure :** 19h15

**N° :** 1

#### Description de l'évènement :

Début événement le mardi 29 janvier 2019 à 16 heures

Fin événement prévue le mercredi 30 janvier 2019 à 12 heures (au moins)

#### Qualification de l'évènement :

Une dépression de petite échelle nommée Gabriel se creuse sur le proche Atlantique la nuit prochaine. Elle abordera les côtes de la Nouvelle Aquitaine en milieu d'après midi et traversera la région avant de s'évacuer par le Massif Central la nuit suivante. Des vents tempétueux sont attendus sur la région. A partir du milieu d'après midi, des rafales de l'ordre de 110 à 120 km/h sont attendues. A l'intérieur des terres les bourrasques pourront atteindre entre 100 et 120 km/h très ponctuellement.

A noter que les seuils de vigilance jaune pour les vagues submersion seront atteints pour la pleine mer du milieu de nuit de mardi à mercredi avec des vagues de Nord-Ouest atteignant 6 à 7 m.

**Conséquences possibles :** Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distributions d'électricité et de téléphone et provoquer des coupures pendant des durées relativement importantes.

**Conseils de comportement :** Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez, en aucun cas, des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés, si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez vos précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion. Si vous devez installer un groupe électrogène, placez-le impérativement à l'extérieur des bâtiments.

Il vous appartient de vous tenir informé de l'évolution de la situation en consultant le site :  
[www.meteo.fr](http://www.meteo.fr) ou sur le répondeur Météo-France au 05 67 22 95 00

En cas d'urgence, appelez le permanent SIDPC par le standard de la préfecture : 05.59.98.25.25

P/Le Préfet,  
Le Permanent SIDPC